

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté du Maire

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE

DE

LES ANGLES

Objet : Portant mise à jour n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Les Angles

Monsieur le Maire,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.151-51 à R.151-53 et R.153-18 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants ;

VU la délibération n° 2 du 12 novembre 2020 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

VU la délibération n° 15 du 2 mars 2021 instituant le droit de préemption urbain simple sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Avignon du 22 mars 2021 approuvant le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Les Angles ;

CONSIDERANT la nécessité d'annexer au Plan Local d'Urbanisme le périmètre du droit de préemption urbain simple et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales en application des dispositions des articles R 151-52 et R.151-53 du Code de l'Urbanisme.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, sont ajoutés aux annexes du PLU :

- le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans sa version approuvée par le Grand Avignon (pièce 7.1.e du PLU),
- la délibération du conseil municipal du 2 mars 2021 instituant le droit de préemption urbain simple et son plan annexé (pièce 7.7 du PLU).

D'autre part, la notice des annexes sanitaires (pièce 7.1.a du PLU) est mise à jour pour prendre en compte l'annexion du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 3 : Le présent arrêté et le dossier de mise à jour n° 1 du PLU seront adressés à Madame la Préfète du Gard.

Article 4 : Les documents de la mise à jour n° 1 du PLU sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Les Angles et en Préfecture du Gard aux jours et heures d'ouverture au public.

Les Angles, le 30 avril 2021,

Le Maire,



Jean-Louis BANINO

